

Décision du Président
Marché à procédure adaptée : N° EPT 2112
Assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de
branchements privatifs d'assainissement
Avenant N° 1
Titulaire : Société IGNIUM

2022 – D – n° 184

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché N° EPT 2112 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de branchements privatifs d'assainissement avec la société IGNIUM sise 24 rue Garnier Pages à SAINT MAUR DES FOSSES (94100), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour prolonger la durée du marché,

VU les termes dudit avenant N° 1,

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer l'avenant N° 1 au marché N° EPT 2112 portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de branchements privatifs d'assainissement avec la société IGNIUM sise 24 rue Garnier Pages à SAINT MAUR DES FOSSES (94100).

Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 05/10/2022



Le Président

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le